

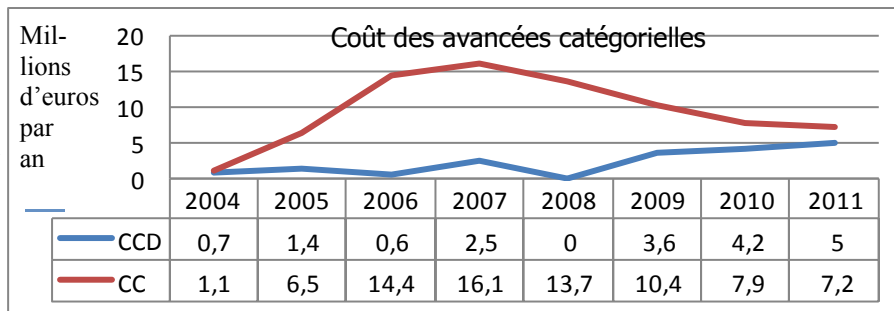
PROTOCOLE CORPS ET CARRIÈRES: UN PROJET AMBITIEUX, PLOMBÉ EN COURS DE ROUTE...

Le 3 juin se tenait à Paris la première réunion sur le bilan corps et carrières (2004/2012) organisée par le DGPN. Cette réforme était un processus novateur, soutenue et validée par le SNOF car elle contribuait à la modernisation de la police et au positionnement en qualité de cadre A des officiers. Cependant des facteurs nouveaux sont venus bouleverser les prévisions. En effet, les réformes successives sur les retraites, la loi sur le maintien en activité, l'arrivée de la gendarmerie au sein du ministère de l'intérieur et le protocole additionnel de 2007 ont changé la donne :

Les effets des réformes des retraites de 2003 et 2010 et la loi sur le maintien en activité ont fortement impacté la déflation du corps. La cible de 9000 prévue en 2012 n'est pas encore atteinte et celle de 8000 ne le sera ... qu'en 2018 !

Si des négociations étaient prévues afin de compléter le processus initial de 2004, les termes du protocole additionnel de 2007 étaient inacceptables et le SCSI, au nom de tous les officiers, s'est refusé à le valider. Pour cette raison, c'est le seul syndicat policier à ne pas avoir signé de protocole additionnel. On comprend mieux pourquoi à la lecture du tableau ci dessous ... A partir de 2008, les avancées catégorielles ont diminué pour les officiers et augmenté pour les autres. De plus, les officiers ont vu leur statut et leurs conditions de travail se dégrader notamment à cause de lourdes contreparties pour des avancées minimales.

DES EFFETS CUMULÉS



Pour des effectifs pourtant bien différents !

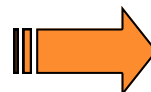
	2005	2012
CDD	1876	1740 (-7,2%)
CC	13602	10258 (-25%)

RÉSULTAT

- Le corps des officiers a baissé de 25% mais la déflation ralentie a obéré le positionnement des officiers au sein de la chaîne hiérarchique. Le corps des commissaires a peu déflaté, l'encadrement supérieur est donc trop important et l'encadrement intermédiaire des CEA a fortement augmenté : la chaîne hiérarchique dysfonctionne. D'ailleurs, les organisations syndicales de tous corps (CEA, administratifs, ingénieurs) démontrent leur impatience à récupérer des postes à responsabilité libérés par les officiers. Banco ! Mais que l'administration se donne les moyens de relancer la déflation !
- Les officiers de police ont été distancés par les commissaires de police et d'autres corps de catégorie A de la fonction publique du point de vue indiciaire et indemnitaire. Les revenus des OGN sont nettement supérieurs, comme la cour des comptes vient de le démontrer.



LE SCSI DEMANDE DE NOUVELLES MESURES EN FAVEUR DES OFFICIERS



- UNE REDISTRIBUTION DE LA GRILLE INDICIAIRE ET LA CRÉATION DE NOUVEAUX ÉCHELONS AUX GRADES DE CAPITAINES, COMMANDANTS ET A L'ÉCHELON FONCTIONNEL.
- DES MESURES POUR FAVORISER LA DÉFLATION DE TYPE VAEP AU GRADE DE CAPITAINE ET L'APPLICATION EN 2014 DES 100 POSTES ANNONCÉS POUR LES COMMANDANTS.
- L'INDICE SOMMITAL 1015 POUR LE CORPS.
- UNE RÉFORME DU STATUT DES OFFICIERS.
- LA RÉVISION DE LA NOMENCLATURE EN CORRÉLATION AVEC LE CCD.